Telle est la déposition de M. Perretti, lue par M. l'avocat général Herbault.

Le procureur général à M. de Perretti : Le témoin confirme-t-il sa précédente déposition, qu'on vient de lui lire ? Le témoin. — Certainement.

M. Le Provost de Launay au témoin : Le témoin était-il en prison au moment de sa déposition ? — R. Oui, comme gérant, j'avais endossé la responsabilité d'articles qui n'étaient pas de moi.

M. Guérin : Le témoin peut dire s'il a signé des articles à l'*Antijuif* de Paris? — R. Non, je suis venu, à Paris, à la suite de condamnations subies à Alger.

M. l'avocat général Herbault donne lecture d'une autre déposition du témoin, faite à Alger, et dans laquelle celui-ci déclare que M. Guérin avait eu une entrevue avec le duc d'Orléans.

M. Hervé de Saisy, sénateur : Le témoin ne se rappelle-t-il pas les termes de la protestation adressée par le général Roget à M. Déroulède, le jour de l'affaire de la caserne de Reuilly ? — R. Il y a eu protestation, mais je ne me rappelle pas les termes.

M. Hervé de Saisy : Il est impossible que le témoin n'en ait pas été frappé plus que cela.

M. le Provost de Launay. — Pourquoi le témoin est-il entré dans la ligue antisémite de Paris? — Parce que j'étais un des lieutenants de M. Max Régis à Alger. (Bruit.)

M. Le Provost de Launay : Ne pourrais-je pas demander à M. le procureur général, si le témoin ne donnait pas de renseignement à la police ? Les renseignements sur M. Guérin viennent-ils de la police ?

Le procureur général. — Je ne donnerai pas l'exemple de la violation du secret professionnel. (Exclamations ironiques et murmures.)

M. Le Provost de Launay. — Alors, quand un fait sera démontré faux, nous ne saurons pas sur quelle autorité l'accusation s'est appuyée. (Murmures approbatifs.)

M. Guérin. — Le témoin maintient-il que je l'ai sollicité l'entrer dans la « Ligue antijuive » ? — R. Oui.

M. Guérin : Voici une lettre de M. de Perretti, me demandant de l'accueillir à Paris. (Rires.) N'est-ce pas moi qui lui suis venu en aide alors qu'il parlait de se suicider, étant sans ressources, et qui ai payé, avec mes amis, les frais d'hôpital à Philopine Dubois ? — Le témoin balbutie une réponse assez confuse. (Exclamations.)

Le Président menace de faire évacuer les tribunes, où on manifeste. M. Guérin. — Le témoin dit avoir vu, dans ma voiture, à mon retour de la caserne de Reuilly, le 23 février deux révolvers allemands et quatre fusils. — R. Oui.

M. Guérin. — Le témoin est-il seul à l'avoir vu? — R. Oui.

M. Guérin. — J'affirme que cela est faux et je le prouverait. Puis, M. Guérin ajoute qu'il établira que homme est de Perretti, par le témoignage de nombreux témoins. M. Guérin l'accuse d'indélicatesse, et signale des plaintes en escroquerie portées contre lui.

M. de Sabran. — Le témoin me connaît-il ? — R. Non.

M. de Sabran : Regardez moi bien. — R. Je ne suis jamais allé chez vous.

M. de Sabran-Pontevès. — *Un monsieur est venu cependant chez moi, disant venir de la part de M. Guérin ; il m'a fait passer sa carte : de Perretti, rédacteur à l'Antijuif.*

M. de Perretti. — C'était M. Grinaldi. (Vives rumeurs.)

M. de Sabran. — Je n'insiste pas, malgré la carte. C'est pourtant un principe, chez moi, de n'affirmer absolument que ce que je sais. En tout cas, j'ai reçu un monsieur qui, sous le nom de Perretti, m'a parlé de sa mère malade.

M. Guérin. *Moi, je constate que Perretti, qui prétend que* M. de Sabran venait souvent chez moi, ne connaissait pas ce dernier. (Rires). Le témoin, qui a dit que M. de la Rochetalon est venu me voir pour le complot, sait cependant que celui-ci n'était venu que pour la souscription de Morès. — *Le témoin, à Guérin.* Vous mentez ! (Tumulte).

Des sénateurs, à droite. — Les témoins n'ont pas le droit d'insulter un accusé.

M. Guérin — Le témoin a dit aussi que la marquise de Soulac venait fréquemment m'apporter des fonds. — R. J'ai dit simplement qu'elle venait à l'*Antijuif*.

M. Guérin. — N'a-t-il pas passé sa soirée d'hier à la préfecture de police? (Oh! oh!). — R. Non. — M. Guérin. J'ai des témoins à cet égard.

Me Ménard. — A qui M. de Perretti a-t-il dit en prison, que depuis sa rupture avec l'*Antijuif*, il était prêt à livrer tout ce qu'il savait?

Le témoin répond confusément. (Murmures). — M. Guérin. Le témoin connaît-il MM. Mayence et Otto? — Le procureur général, le président et des sénateurs, s'opposent à cette question.

M. Guérin. — *On a retenu une lettre de M. Mayence contre moi dans la procédure : j'en vais lire d'autres.*

Le procureur général. — L'accusation n'en fait pas état.

Le président à M. Guérin. — Vous n'avez pas le droit de lire des lettres contenant des injures pour les témoins. (Bruit).

Le procureur général insistant pour que ces lettres ne soient pas lues, et M. Godefroy ayant présenté une observation à ce sujet, M. *le procureur général*, s'adressant à M. Godefroy, dit : « Monsieur Godefroy, je n'ai pas d'observation à recevoir de vous, et je ne les accepte pas. »

A ce moment, M. Le Provost de Launay, sénateur, veut poser une question. Des sénateurs de gauche murmurent quand il se lève.

M. Le Provost de Launay : Si nous ne pouvons nous lever et poser des questions sans que nos collègues murmurent, nous n'avons plus qu'à nous en aller : (Sensation.) — Un sénateur : Le témoin a-t-il un exemplaire des médailles du duc d'Orléans ? — Le témoin : Il est au greffe d'Alger.

M. Buffet, accusé, se levant : J'en ai fait distribuer 20,000; il m'est facile d'en faire distribuer demain à tous les membres de la haute cour. (Hilarité et murmures.) — M. Halgan, sénateur : Quels sont les moyens d'existence et le domicile du témoin ? — Le témoin, embarrassé : J'attends une place de comptable. (Rires ironiques.)

VIF INCIDENT

Me Boullay, *défenseur de M. Buffet.* — *Je proteste contre la théorie du procureur général qui a dit qu'il ne pouvait donner la source de ses renseignements de police.* Le procureur général, furieux. — Je ne suis pas ici pour subir vos questions ; la cour m'a entendu. (Tumulte). Me Boullay, vivement. — Je fais toutes mes réserves contre votre déclaration.

L'agitation devient générale : les accusés s'agitent, et crient aux avocats : « Sortez tous en masse ! » MM. Barillier et Brunet, inculpés, apostrophient le procureur général ; le président agite sa sonnette en désespéré, tandis que les sénateurs de gauche font entendre des clameurs.

Me Boullay, reprenant. — Je dis que l'avocat général n'a pas le droit de m'interrompre sévèrement. J'exerce un droit en faisant des réserves ; je n'admets pas le haussement d'épaules que le procureur général a fait. (Sensation). Je poserai tout à l'heure des conclusions qui prouveront que M. le procureur général n'a pas toujours été fidèle à sa propre théorie. (Brouhaha.)

M. le procureur général. — Je ne suis si indulgent que parce qu'il s'agit de moi (Sourires ironiques), Le Président. — M. le procureur demande que l'incident soit clos. M. le procureur général. — La défense ne peut pas dire que je reconnais des torts. Je n'ai manqué à aucun de mes devoirs. Je voudrais bien que la défense ne fît pas de commentaires à cet égard. L'agitation se calme enfin, peu à peu.

Déposition de M. Bouchard

M. Bouchard, cocher habituel de M. Jules Guérin, est introduit.

Le Président, au témoin : N'avez vous pas conduit M. Jules Guérin, le 23 février, place de la République ? — R. Non; j'ai conduit deux personnes inconnues de moi.

D. N'étiez-vous pas, le soir, place de la Nation ? — R. Je ne sais pas.

D. N'avez-vous pas ramené M. Guérin rue Condorcet, à la Ligue antisémitique ? — R. Oui.

D. Dans votre voiture, n'y avait-il pas un paquet ? — R. Je n'ai rien vu : j'ajoute que quand M. Leproust m'a fait appeler pour recueillir ma déposition, il m'a dit que je paierai les pots cassés si je ne disais pas la vérité. (Sensation.)

Sur une question de M. Guérin, le témoin dit qu'il y avait trois personnes dans sa voiture et une sur le siège.

M. Bouchard confronté avec M. de Perretti

M. de Perretti est rappelé à la barre.

Me Ménard : Je demande où l'on pouvait placer le paquet. — De Perretti : Je n'en sais rien ; je l'ai vu, voilà tout. (Exclamations). — Le témoin Bouchard à Perretti: Vous dites là un faux. (Rires.)

Sur interpellation de M. Guérin, le témoin Bouchard raconte que M. Guérin lui a fait conduire Perretti, malade, à l'hospice Dubois. Sur une question de M. Leydet, sénateur, M. Bouchard dit qu'il n'a pas quitté sa voiture le 23 février au soir pour monter dans les bureaux de l'*Antijuif*, comme l'a dit *Perretti*.

M. Milliès-Lacroix, sénateur. — Le témoin Bouchard conduisait-il souvent Guérin ? — M. Bouchard.— M. Guérin me faisait cet honneur. (Hilarité). — M. Milliès-Lacroix. — M. Bouchard recevait-il 20 francs par jour pour le service de M. Guérin ? — *Ce n'est pas avec 20 francs par jour qu'on peut payer la compagnie, le palefrenier, et élever ses quatre enfants. Quand on est cocher, même si je conduisais M. le président du Sénat, je ne me contenterais pas de 20 fr. par jour.* (Hilarité générale).

M. Grimouard de Lezeneis, sénateur. — Combien a duré la déposition de M. Bouchard, chez M. Leproust ? — R. Quatre heures.

Autres témoins

Le témoin suivant est un inspecteur de la sûreté générale qui, s'étant emparé, le 25 août, de plusieurs des paquets lancés par les ravitailleurs du fort Chabrol, a été insulté par Guérin qui lui a lancé une brique et l'a couché en joue. Le témoin affirme que, loin d'avoir brutalisé les ravitailleurs qu'il lui a été possible d'arrêter, il a pansé les blessures que ceux-ci s'étaient faites en traversant des vitres. M. le procureur général félicite le témoin et invite M. Guérin à retirer les accusations qu'il a formulées contre cet agent.

— Très volontiers, répond M. Guérin, qui toutefois fait préciser certains points de détail et maintient que, si le témoin actuel n'a rien à se reprocher, les accusations qu'il a formulées peuvent s'appliquer à d'autres agents.

L'audience est suspendue à 3 h. 10.

Elle est reprise à 3 h. 50.

M. Dubay, *architecte, qui fut appelé à expertiser l'immeuble du Grand Occident, fait la description des lieux. Le témoin, parlant des cellules existant dans les caves du Fort Chabrol, estime qu'elles ont été construites, non pour y mettre du papier, comme l'a dit M. Guérin, mais pour y enfermer quelqu'un.*

Sur une question du procureur général, le témoin déclare qu'il aurait été très difficile de pénétrer dans l'immeuble par force. Il estime que les dépenses faites par M. Guérin depuis son entrée en jouissance de l'immeuble se montent à 40.000 francs. Le bail était de 15.000 fr. avec stipulation de paiement d'une année d'avance.

M. Guérin demande au président de faire venir les grilles. M. le président répond *qu'il lui est impossible de les faire venir en ce moment.* Me Ménard insiste pour qu'elles soient amenées. M. le président dit qu'elles seront apportées demain à l'ouverture de l'audience.

M. Guérin pose au témoin une série de question tendant à prouver que les mesures prises par lui au Grand-Occident ne constituaient pas des fortifications, mais de simples précautions contre les anarchistes ou les voleurs.

M. Guérin continue à poser des questions à l'expert et demande au président la permission de descendre dans l'hémicycle pour démontrer que, contrairement à ce qui a été dit, les barreaux en fer qui fermaient les ouvertures pratiquées dans les portes des cellules n'étaient pas bien soldes. M. le président acquiesce à la demande de l'accusé qui, en effet, se rend auprès des portes et, dévissant les barreaux avec son doigt, les fait sauter. (Explosion de rires.)

On entend ensuite M. Gastinne-Renette, expert armurier, qui, confirmant son rapport, explique les constatations qu'il fit de traces de balles sur un mur de la rue de Chabrol. L'expert croit qu'il n'y a rien à tirer de ces constatations. Il déclare que toutes les munitions trouvées rue de Chabrol *étaient des munitions de tir qui n'auraient été dangereuses que de très près.*

Sur l'intervention du procureur général, le président prie M. Gastinne-Renette d'apporter, demain, une expertise sur les carabines et de faire une expérience sur la force de pénétration des balles de revolver trouvées au fort Chabrol.

Me Ménard demande que cette expertise soit contradictoire.

Invité à dire comment il s'y prit pour enlever la balle de la cartouche, puisqu'il a tiré à blanc, M. Guérin fait facilement la démonstration devant l'expert.

Sur une interrogation du président, l'accusé déclare qu'il fabriqua douze cartouches à blanc. Deux furent retrouvées. Quant aux dix autres, il déclare les avoir tirées en enveloppant son revolver d'une serviette pour amortir le bruit.

M. Gastinne-Renette expose que l'approvisionnement des *carabines de Guérin était l'approvisionnement normal* des armes de ce genre.

L'audience est levée à 6 heures 10 et renvoyée à demain 1 heure.

Nouveaux témoins à charge

L'accusation vient de faire citer dix nouveaux policiers et M. Charles Blanc, ancien préfet de police.

LA GUERRE

La caractéristique de ces deux derniers jours, c'est que les forces anglaises, aussi bien dans le Natal que sur les frontières de l'Ouest, *paraissent* avoir repris l'offensive. Nous disons *paraissent*, car les télégrammes officiels ou privés — et avec *le fonctionnement de la censure*, c'est bonnet blanc et blanc bonnet — continuent à être d'un vague désespérant. Nous sommes bien forcés de nous contenter de ce que l'on veut bien nous offrir.

Dans le Natal

Dans le Natal, les forces que commande en chef le général lord Redvers Buller ont fait un mouvement en avant qui aurait porté l'avant-garde jusqu'aux environs de Colenso, où le général Joubert concentrerait ses troupes *pour empêcher la délivrance de Ladysmith.* C'est donc vraisemblablement sur ce point qu'il faut s'attendre à une bataille qui, étant données les forces en présence, décidera vraisemblablement du sort de la Natalie et en particulier de Ladysmith. L'intérêt du moment se portant sur cette région, nous redonnons la carte du Natal que nous avons déjà publiée il y a quelques semaines et qui permettra à nos lecteurs de se rendre compte des opérations engagées. Il n'est pas aisé d'ailleurs de comprendre la situation exacte des belligérants, les lignes des adversaires paraissant se couper les unes les autres. Les Anglais seraient maîtres de la voie ferrée jusqu'à Frère, petite station entre Estcourt et Colenso. D'autre part, les Boërs occuperaient encore Weenen et auraient conservé quelques postes sur la rivière Mooi qui se trouve plus au sud.

A la frontière de l'Ouest

L'incertitude est toujours la même à la frontière de l'ouest. On n'a pas encore de nouvelles du troisième engagement que lord Methuen aurait eu à Honeynesth-Kloff, localité située à une quinzaine de kilomètres de Graspan et dans lequel il aurait encore été victorieux. Le général anglais continue-t-il sa marche vers le nord au secours de Kimberley, comme cette dépêche tendrait à le faire croire, ou s'est-il arrêté pour attendre des secours, comme certains journaux l'affirment ? c'est ce qu'il est difficile de savoir.

Les pertes anglaises au combat de Graspan

Londres, 28 novembre.— Le War Office publie la liste des pertes anglaises, pour son département, au combat de Graspan, qui est officiellement dénommé combat d'Euslin. Cette liste donne les chiffres suivants :

Tués, troupes 10; blessés, officiers 3 : troupes 73; manquants, troupes 10. Au total, pertes, 96. qui, ajoutées aux pertes subies par la brigade navale, portent à 201 tués, blessés et manquants, le total général pour la journée du 25 novembre. Il est à remarquer que, dans la *liste ci-dessus, figurent des hommes du 9e lanciers*, ce qui fait supposer aux autorités militaires que ce régiment est revenu de sa poursuite des Boërs après le combat de Belmont et qu'il n'y a plus d'inquiétudes à avoir à son sujet.

En dehors des dépêches officielles, les télégrammes particuliers annoncent qu'aux noms des trois capitaines de frégate tués samedi et des deux capitaines blessés, il faut ajouter celui de l'enseigne Huddart, de la *Doris*, qui se trouve parmi les morts; 6 soldats d'infanterie de marine et 4 matelots ont été tués; 91 soldats et matelots ont été blessés. La brigade navale était forte de 500 hommes, sur lesquels 105 ont été mis hors de combat : c'est une proportion de plus de 20 0|0. On remarquera que, sur 14 tués, on compte, proportion énorme, 4 capitaines. Les journaux appellent la journée de Graspan « journée de la marine ».

Le siège de Ladysmith

Le War Office a reçu le télégramme suivant du général Buller :

Pietermaritzburg, 28 novembre. — Les dernières nouvelles de Ladysmith, datées du 24 novembre, disent : « Tout va bien. »

» Un message du 19, qui vient d'arriver dit : Le général Joubert a donné des explications sur les circonstances dans lesquelles les Boërs ont tiré sur le drapeau de la Croix-Rouge. J'ai accepté ses explications comme satisfaisantes. Un homme est mort de ses blessures. Les autres blessés vont bien».

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2.75
Même boîte deuil, imprimées	3.50
» » » (gravure)	4.50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES
depuis 0.40 la boîte

AGENDAS pour 1900 — ALMANACHS CALENDRIERS

Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

BULLETIN COMMERCIAL

LAINES

Marchés du 28 novembre

Roubaix-Tourcoing. — Tendance calme. — Laines peignées. — Type courant. — Novembre 0,000 k. à 0,000. — Décembre 5,000 à 6,50; 5,000 à 6,525. — Janvier 5,000 à 6,55; 5,000 à 6,575; 30,000 à 6,60. — Février 5,000 à 6,575; 20,000 à 6,60. — Mars 10,000 à 6,65. — Avril 10,000 à 6,65; — Mai 10,000 à 6,625; 20,000 à 6,65. — Juin 10,000 à 6,60; 20,000 à 6,625; 20,000 à 6,65. — Juillet 5,000 à 6,60; 10,000 à 6,65. — Août 5,000 à 6,65. — Octobre 10,000 à 6,65. — Total : 240,000 k.

Total de la journée : 240,000 k.

Anvers. — Tendance calme. — Novembre 00.000 k.; *décembre 20,000; janvier 00.000; février 00.000;* mars 40,000; avril 5,000; mai 5,000; juin 5,000; juillet 5,000; août 30,000; septembre 30,000; octobre 30,000. — Total : 140,000 k.

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing Courant	Roubaix-Tourcoing Ancien	ANVERS Allem. S	ANVERS Type S.A.	LEIPZIG Type S.A.	COTONS LE HAVRE c. pré.	COTONS LE HAVRE jour
Novembre	— ./.	— ./.	— ./.	— ./.	— ./.	49 25	49 25
Décembre	6.52 1/2	— ./.	6 35	— ./.	— ./.	48 75	48 75
Janvier	6.60 ./.	— ./.	6.37 1/2	— ./.	— ./.	48 50	48 50
Février	6.60 ./.	— ./.	6.40	— ./.	— ./.	48 37	48 37
Mars	6.65 ./.	— ./.	6.45 ./.	— ./.	— ./.	48 42	48 42
Avril	6.65 ./.	— ./.	6.45 ./.	— ./.	— ./.	48 ..	48 ..
Mai	6.65 ./.	— ./.	6.45 ./.	— ./.	— ./.	48 ..	47 87
Juin	6.65 ./.	— ./.	6.47 1/2	— ./.	— ./.	48 ..	47 87
Juillet	6.65 ./.	— ...	6.50 ./.	— ...	— ...	48 ..	47 87
Août	6.65 ./.	— ...	6.50 ./.	— ...	— ...	47 87	47 87
Septembre	6.65 ./.	— ...	6.50 ./.	— ...	— ...	47 87	47 12
Octobre	6.65 ./.	— ...	6.47 1/2	— ..	— ..	47 12	47 12

Le Havre, 28 novembre. *(Télégramme de M. G. Begoy).* — Le marché est soutenu.

On cote : décembre 208 fr. 50, janvier 209,50, les autres mois 212,50.

COTONS

Le Havre, 28 novembre. — Le marché est soutenu. — On a traité 2,000 balles.

On cote : Novembre 49,25; décembre 48,75; janvier 48,50; février 48,37; mars 48,42; avril, mai et juin 48,00; juillet, août et septembre 47,87; octobre 47,12.

Les disponibles sont fermes. On a fait 135 balles New-Orleans de 50,50 à 54,25 et 519 balles Texas de 52,75 à 55,00.

***

Nos lecteurs trouveront à la fin de la « Dernière heure » la cote du jour des cotons Américains.

LA LAINE A LONDRES

Londres, 28 novembre, 8 h. soir. — Aujourd'hui est ouverte la dernière série des ventes publiques de laines de Londres.

Dans cette première séance MM. Jacomb Son et Co, Balme et Co, Buxton Ronald et Cie, offraient 10.000 balles pour la moitié environ de croisés. Les acheteurs sont très nombreux. Les enchères sont très ardentes; les Anglais et les Allemands mettent d'emblée leurs prix.

La hausse est de 15 0|0 pour les mérinos.

Voici les prix en lavé à fond qui ont été pratiqués : bonne laine à chaine 40|80, 7 fr. 80; bonne trame 125|130, 7 fr. 70.

LAINES DES INDES

Liverpool, 25 novembre.

Laines des Indes. — La prochaine série d'enchères commencera le 16 janv. 1900. Arrivages depuis la dernière série 2,951 balles. Anciennes existences tenues par importateurs 2,898 balles. Total 5,849 b.

La sixième série d'enchères de laine des Indes, la dernière pour cette année, ouverte le 21 courant, a occupé quatre séances et s'est clôturée ce soir.

Sur 23,987 balles exposées, 21,000 balles ont été adjugées.

Les catalogues ont compris un assez beau choix de blanches bonnes à belles, mais peu de jaunes convenables pour la fabrique française.

Un concours nombreux d'acheteurs a assisté, et les ordres reçus des Etats-Unis ont dépassé leur importance habituelle. Il en est résulté une activité croissante dans les mises à prix pour les blanches supérieures, et une demande bien suivie pour les autres genres. La hausse a souvent atteint même 1 à 1|2 perlb pour les lots de choix, et les quelques jaunes propres sont de 1|4d à 1|2d perlb plus chères.

Nous cotons ces dernières comme suit; jaunes supérieures 7 1|2d. à 7 3|4d. perlb; intermédiaires 6 3|4d. à 7 1|4d. perlb; communes 5 3|4d. à 6 1|2d. perlb.

VENTES PUBLIQUES DE LAINES

En raison de l'importance des catalogues, la vente du 29, de M. Aug. Delreume, commencera à 10 h. 3|4.

LA VIE SPORTIVE

(De nos correspondants particuliers)

CYCLISME

Au Vélodrome Roubaisien. — Dans une réunion des actionnaires tenue lundi soir, la dissolution de la Société du Vélodrome roubaisien a été votée.

AUTOMOBILISME

Le match conclu entre M. Edouard Simon, cycliste, et M. Paul Delsart, chauffeur, que nous avons annoncé a eu lieu lundi, dans l'après-midi, au parc Barbieux, devant un public assez nombreux. Le cycliste a succombé devant le chauffeur: L'épreuve devait durer une heure; M. Delsart rendait cinq tours de piste à son adversaire, (soit environ 6 kilomètres. Peu après le départ le cycliste ayant touché la roue du tricycle à laquelle il collait est tombé de sa bicyclette et s'est relevé, non sans quelques contusions. Un nouveau départ a été donné mais M. Simon, souffrant de sa chute, n'a pu suivre son concurrent qui, après quelques tours, a repris son avance. Dès lors, le cycliste se sentant perdu a abandonné la lutte.

LA BOXE

Un assaut de boxe sensationnel. — Il n'a été question depuis quinze jours dans tous les journaux illustrés et autres que du match sensationnel de boxe, dans lequel le champion français, M. Charlemont, a battu le boxeur anglais *Jerry Driscol. M. Charlemont, qui ne fait qu'enseigner la* boxe française et qui jusqu'alors n'était jamais entré en lice, avait dû, pour accepter le défi du célèbre boxeur anglais où l'un des deux champions devait être mis hors de combat, se faire entraîner quinze jours durant par ses deux premiers prévôts, MM. Maingnet et Desruelles, tous deux professeurs à l'académie de boxe.

Ce sont ces deux derniers qui ont accepté de venir à Tourcoing, le 25 décembre prochain, à la salle des fêtes, place Leverrier, relever l'éclat de la fête d'hiver de notre société municipale de gymnastique *L'Union Tourquennoise* par un assaut de boxe et une démonstration de la méthode Charlemont. Ce sera pour les amateurs de sports une véritable soirée de gala d'autant plus attrayante qu'il n'y aura qu'une seule séance.

Nous apprenons que l'*Union Tourquennoise* s'est assurée, pour cette solennité le concours de la fanfare *Les Intimes*, ce qui ne fera que rehausser encore l'attrait du programme qu'on dit supérieur à celui des années précédentes.

Etant donné la vogue de toutes les fêtes de la société municipale de gymnastique, nous craignons que la salle Leverrier ne soit insuffisante.

JEU DE PIQUET

Roubaix. — La société de piquet les Sans Crainte, qui a son siège chez M. Flipo, 87, Grande-Rue, avait organisé dimanche, une très intéressante partie de piquet, contre la société Les Intrépides, chez M. Delys, place de la Liberté. On jouait 700; les parties gagnantes, au nombre de 23, appartiennent aux *Intrépides*; les Sans Crainte ont gagné 21 parties. L'enjeu consistait en un souper de 50 couverts. Cette attaque, est-il besoin de le dire, a été des plus animée, et suivie d'une fête intime dans laquelle se sont fait applaudir plusieurs chanteurs, particulièrement P. Tataña. Le rendage aura lieu chez M. Flipo le 10 décembre.

TIR AU GIBIER

Wattrelos, (Arrêt du car électrique, Grande-Place), café Belle-Vue chez M. Perin-Delerue, armurier, le dimanche 3 décembre 1899, Grand Tir au Gibier à la Boule : 1er prix, un chevreuil ; 2e, 1 magnifique cochon vivant ; 3e, 2 lièvres, 1 faisan, 2 garennes ; 4e, 2 lièvres, 1 faisan, un garenne ; 5e, 1 lièvre, 1 faisan ; 6e et 7e, 1 lièvre, 2 garennes ; 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 15e, 1 lièvre, 1 lapin de garenne ; 17e, 18e 19e et 20e, 1 lièvre ; 21e, 22e, 23e, 24e et 25e, 2 lapins de garenne. — On fera deux tours et on tirera 2 coups de fusil chaque tour. Les quadruplés rehattront 2 coups. *Prix de la mise 4 francs. La distance du tir sera de* 38 mètres. On commencera à 3 heures précises. Le tir est couvert et chauffé. — Tout gibier de premier choix et fraîchement tué. 59533

COMBATS DE COQS

Roubaix. — Mercredi 29 novembre, il se jouera à la Brasserie Faidherbe, à Lille, un 3|5 mort pour 400 francs, paires de plaisir à 20. fr. MM. Sonneville frères, contre la société de l'Enfle. Mise au parc à 5 heures précises. 56590d

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Roubaix. — Les commissaires de la Fédération Roubaisienne sont prévenus que la réunion qui devait avoir lieu jeudi 30 novembre est remise à une date ultérieure.

Roubaix. — Dans sa réunion générale du mardi 28 novembre, le cercle « Union » a décidé d'organiser une grande exposition de pigeons voyageurs suivie d'un banquet, en l'honneur de son cinquantenaire, le dimanche 28 janvier 1900. Une commission spéciale de six membres a été nommée pour l'organisation de cette fête qui fera certainement époque dans les annales de la colombophilie.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

L'éclairage des rues de Croix

Croix, le 27 novembre 1899.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de compter sur votre obligeance habituelle pour publier ces quelques lignes.

J'ai lu dans votre estimable journal du dimanche 28 novembre que la commission de voirie avait examiné la question du placement des becs de gaz dans la nouvelle avenue des Marronniers.

Ces becs de gaz ne seraient-ils pas mieux placés dans les quartiers un peu éloignés du centre, comme la rue des Ogiers depuis la barrière de l'Alumette jusque la rue de la Gare, ainsi que la Verte-Rue depuis l'octroi de Roubaix, en passant par le quartier du Vent-de-Bise jusque la rue Holden.

Ces quartiers, qui sont les plus anciens et sont exclusivement habités par des ouvriers, n'en sont que plus dignes d'attirer la sollicitude de notre municipalité.

Qu'il me soit permis, en même temps, de réclamer un bout de tuyau d'eau potable pour les habitants du Torrein, totalement dépourvu d'eau.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes respectueuses salutations.

Un ami des revendications ouvrières.

PETITE CORRESPONDANCE

C. L. H. — Oui.

A. M. T. — Nous répondons à votre demande dans une autre partie du journal, sous ce titre : Loi sur les accidents du travail.

E. A. O. 146. — Il y a deux Chambres de commerce françaises à Bruxelles.

P. B. — Impossible.

A. D. L. — Il faut se faire agréer par le Tribunal de commerce.

V. SO M. — Présentez vous à la Mairie, bureau des élections, et réclamez votre inscription ; soumettez-y en même temps le deuxième cas.

A. V. X. — Vous devez vous présenter à l'inscription des jeunes gens de votre classe, et réclamer, pour ne faire qu'une année.

J. D. L. B. — Non.

J. D. Congo 196. — Aux deux premières questions, non ; 3° Exposez le cas à M. le Préfet, par lettre.

E.A. O 146 — Oui.

E. D. — Voyez M. Léon Allart, consul belge, Grande-Rue, à Roubaix.

A. L. — Il faut au préalable obtenir le consentement du chef de corps.

L. G. rue de Beerot. — La loi interdit aux journaux, de publier les résultats des tirages qui ont lieu en Belgique.

Agendas 1900. — Les agendas commerciaux pour l'année 1900 sont dès maintenant en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, Roubaix.

Nous engageons nos lecteurs à ne pas attendre les derniers jours de l'année pour renouveler leur provision.

La librairie du *Journal de Roubaix* s'étant fait une spécialité des articles de bureau, peut fournir des agendas de tous genres et de tous formats à des prix véritablement avantageux.

Les maisons de commerce et les établissements industriels ont donc un réel intérêt à adresser immédiatement leurs commandes la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue. 57698

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

EXPLOSION D'UN GÉNÉRATEUR

dans l'établissement de MM. Léon Allart et Cie

Un chauffeur grièvement brûlé.-Dégâts matériels. -- Chômage partiel

Dans la matinée de mardi, le bruit se répandait qu'une épouvantable catastrophe venait de se produire dans le peignage de MM. Léon Allart et Cie, Grande-Rue. On parlait d'une vingtaine de victimes. Comme il arrive d'ordinaire, cette nouvelle avait été démesurément grossie. Voici au juste ce qui s'était passé.

L'allumage des foyers

On n'avait pas travaillé, lundi, dans le peignage; aussi les machines étaient-elles au repos. Vers sept heures du soir, un des chauffeurs de nuit, M. André Wittebole, vint allumer les foyers de la salle des générateurs du boulevard Gambetta où se trouvent trois chaudières tubulaires du système Babcock, portant les numéros 6, 7 et 8.

Le chauffeur travailla toute la nuit jusqu'à ce que les générateurs fussent sous pression, le travail devant être repris, mardi matin, à six heures.

Vers cinq heures, M. Wittebole se trouvait seul dans la salle des générateurs. Deux conducteurs étaient dans la salle des machines, située rue Nadaud.

L'explosion

A ce moment-là, tout fonctionnait normalement. Mais soudain un craquement sinistre se fit entendre suivi d'un sifflement aigu. La chaudière numéro 8 venait de sauter. Sous la violence de la vapeur l'épaisse culasse de face d'une circonférence de quatre mètres s'était déchirée et les débris avaient été projetés sur une muraille à une distance de dix mètres.

Par l'ouverture ainsi faite à la chaudière s'échappait avec un bruit strident un jet de vapeur puissant.

Tout le quartier fut réveillé en sursaut.

Une victime. — Danger d'asphyxie

Le chauffeur Wittebole avait été atteint par la vapeur. En peu d'instants, la salle toute entière était remplie d'un brouillard épais et brûlant. Le malheureux, dans cette obscurité, ne pouvait faire un seul pas. Il se sentait peu à peu gagné par l'asphyxie, qui déjà le tenaillait à la gorge. Heureusement l'instinct de la conservation lui suggéra l'idée de mordre son tricot de laine. C'est ce qui le sauva.

Le bruit de la détonation avait fait accourir rapidement sur les lieux du sinistre les deux conducteurs, MM. Louis Huon et Eugène Pommelart. L'un d'eux portait en main une lanterne. Grâce à la faible lueur qu'elle répandait, le malheureux Wittebole put se guider vers ses camarades de travail.

Etat grave du chauffeur

Mais si l'asphyxie avait épargné M. Wittebole, il ne s'en portait guère mieux. Dans la salle des machines, où il fut transporté, les conducteurs remarquèrent que la vapeur l'avait affreusement brûlé sur tout le corps.

M. le docteur Debuchy, appelé en toute hâte, ne put que s'efforcer d'adoucir les violentes douleurs de cet infortuné et panser ses plaies.

Vers sept heures, on le conduisait à l'Hôtel-Dieu. Son état inspire les plus vives inquiétudes. André Wittebole est âgé de 46 ans et habite rue d'Alger 156. Il est père de six enfants. Peu de temps après son arrivée à l'Hôtel-Dieu, sa femme éplorée est venue lui rendre visite en compagnie d'un de ses fils.

Les dégâts

Les dégâts sont évalués à plusieurs milliers de francs. Outre la chaudière gravement avariée, de nombreux tuyaux ont été brisés et le mur, sur lequel est venue se jeter la culasse, a été démoli.

L'enquête. — Le chômage

M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, est venu, dans la matinée, faire son enquête. De leur côté, les ingénieurs des mines sont

(Voir la suite à la 3e page)

FEUILLETON DU 30 NOVEMBRE 1899. — N° 170

LA MARCHANDE de FLEURS

Par Xavier De Montépin

DEUXIÈME PARTIE

LA BELLE GABRIELLE

XXXIII

— Songez-vous donc à la marier... si jeune ?

— J'y songe sérieusement, car le mari que je lui destine ne me séparera pas d'elle, il viendra demeurer chez moi, j'aurai deux enfants au lieu d'un, la famille que je n'ai plus se trouvera reconstituée, et je cesserai de craindre de passer dans le vide la fin de mon existence... il m'inspire une telle épouvante, ce vide, que j'ai pensé à le combler doublement...

Marcelle s'interrompit, et une nuance d'embarras se peignit sur son visage.

— Vous remarier ? Voilà ce que vous voulez dire, n'est-ce pas ? fit le marquis.

— *Eh bien !* oui, à mon âge ce sera, vous le pensez bien, un mariage de raison... un mariage de convenance... il me donnera le calme, et il aura pour le bonheur de Renée des conséquences sérieuses... Dans cinq mois je serai légalement en droit de contracter une nouvelle union. Si j'use de ce droit, ce sera pour hâter le mariage de ma fille que son père a presque ruinée.

— Que me dites-vous là !... s'écria M. de Mercœur stupéfait.

— *L'exacte vérité !*

— Mais comment ?

— Mon pauvre mari, que je n'accuse point, et à qui je pardonne de tout mon cœur, s'était jeté à mon insu dans des opérations de Bourse et dans des spéculations insensées... Bref, il a notablement amoindri ma fortune et celle de ma fille. Le double projet dont il s'agit réparera le mal. L'homme dont je prendrai le nom est un magistrat très estimé, le comte Philippe de Kerven, un vieil ami du comte de Lagardie. Le m